



Annexe 6b

Plan de gestion environnementale et sociale (PGES)

au Fonds Vert pour le Climat Proposition de financement

*Adaptation des chaînes de valeur agricoles au changement climatique à
Madagascar – PrAda 2+*

Mars 2025

Version3

Soumis par :

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Les demandes de renseignements concernant le présent document peuvent être adressées à :

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Dag Hammarskjöld
Weg 1-565760 EschbornGermany

gcf@giz.de

www.giz.de

Table des matières

Abréviations	i
1. Plan de gestion environnementale et sociale.....	1
1.1 Système de management environnemental et social du projet.....	1
1.2 Modalités de mise en œuvre	1
1.3 Besoins en formation.....	2
1.4 Surveillance, rapports et vérification (MRV).....	2
1.5 Plan de gestion environnementale et sociale	3
Annexe 1 : Liste d'exclusion	12

Abréviations

ARC	Agriculture résiliente au climat
AVEC	Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit
EIES	Évaluation des incidences environnementales et sociales
EAHS	Exploitation, abus et harcèlement sexuels
ESS	Garanties environnementales et sociales
ESS-MS	Système de gestion et de surveillance environnementaux et sociaux
FDA	Fonds de Développement Agricole
FVC	Fonds Vert pour le Climat
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
MGP	Mécanisme de gestion des plaintes
MRV	Suivi, rapports et vérification
PEPP	Plan d'engagement des parties prenantes
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale

1. Plan de gestion environnementale et sociale

Le plan de gestion environnementale et sociale (PGES) documente la stratégie de gestion des risques liés aux garanties environnementales et sociales (ESS) du projet. Il s'agit d'un document-cadre qui intègre les résultats de toutes les études d'impact réalisées pendant la phase de conception, les plans et autres dispositions visant à se conformer aux exigences des normes qui ont été déclenchées, ainsi que des informations spécifiques à chaque pays et à chaque site pertinentes pour la stratégie de gestion des risques environnementaux et sociaux du projet. Le plan de gestion environnementale et sociale fait partie intégrante de la proposition de projet et sera mis en œuvre, suivi et mis à jour en conséquence.

Les objectifs du Plan de Gestion Environnementale et Sociale sont les suivants :

- Établir des mesures pour atténuer les risques environnementaux et sociaux identifiés dans l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux.
- S'assurer que le projet est conforme au cadre réglementaire (du pays).
- S'assurer que le projet est conforme aux exigences environnementales et sociales du Fonds vert pour le climat et de la GIZ.
- S'assurer que des ressources humaines et un budget adéquat ont été alloués par le projet pour mettre en œuvre le plan de gestion environnementale et sociale.

Le plan de gestion environnementale et sociale est intégré de manière transparente à la conception du projet, et ses coûts de mise en œuvre sont entièrement pris en compte dans le budget du projet.

1.1 Système de gestion environnemental et social du projet

Comme l'exige la norme ESS1, le système de gestion et de surveillance environnementaux et sociaux (ESS-MS) du projet comprend/couvre :

- L'adoption d'une politique environnementale et sociale pour le projet.
- Une procédure d'identification des risques et des impacts nouveaux et à venir.
- Capacité et compétence organisationnelle : définition des besoins en personnel et en formation.
- Intégration de la surveillance environnementale et sociale dans le système suivi, rapports et vérification (MRV) du projet.
- Mise à jour du Plan de Gestion Environnementale et Sociale.
- Mise en œuvre du Plan d'action pour l'égalité des sexes.
- Divulgence de la documentation environnementale et sociale.
- Mise en œuvre du plan d'engagement des parties prenantes du projet et du mécanisme de recours des griefs.

1.2 Modalités de mise en œuvre

La GIZ recrutera un spécialiste des garanties environnementales et sociales, du genre et du suivi et de l'évaluation pour coordonner tous les processus liés aux garanties environnementales et sociales au sein du projet ainsi que la mise en œuvre du plan de gestion environnementale et sociale. Les entités d'exécution désigneront leurs points focaux pour les sauvegardes environnementales et sociales afin d'assurer une meilleure planification, mise en œuvre et suivi du Plan de gestion environnementale et sociale.

Au cours de la phase de démarrage, la GIZ développera un système efficace de gestion et de surveillance des garanties environnementales et sociales (défini comme un ensemble de procédures et de plans pertinents, une structure organisationnelle, des activités de planification et des ressources pour l'élaboration, la mise en œuvre, l'atteinte, l'examen et la mise à jour des exigences environnementales et sociales) en étroite coordination avec tous les points focaux des entités d'exécution pour les garanties environnementales et sociales.

Un comité de gestion de projet sera mis sur pied et supervisera la mise en œuvre du plan de gestion environnementale et sociale.

1.3 Besoins en formation

Des formations seront organisées à l'intention des représentants des entités d'exécution et du personnel du projet. L'objectif général de la formation est de fournir les informations nécessaires sur les garanties environnementales et sociales du Fonds vert pour le climat et la documentation environnementale et sociale du projet, y compris l'évaluation de l'impact environnemental et social, le plan de gestion environnementale et sociale et le plan d'engagement des parties prenantes cycle de vie.

Le module de formation sera conçu en fonction des besoins de formation. La formation comprend – entre autres contenus – i) la politique environnementale et sociale du Fonds vert pour le climat et les normes de sauvegarde environnementales et sociales, ainsi que ii) un aperçu général de l'évaluation de l'impact environnemental et social du projet et iii) le plan d'engagement des parties prenantes et le mécanisme de réclamation du projet.

Le mécanisme de recours en cas de réclamation du projet sera mis en place au cours de la phase de démarrage et sera promu dans les régions cibles par le biais de campagnes de sensibilisation et d'information (mécanisme de gestion des plaintes – MGP).

1.4 Suivi, rapports et vérification (MRV)

La mise en œuvre du plan de gestion environnementale et sociale fera l'objet d'un suivi. Le respect des garanties environnementales et sociales ainsi que les progrès de la mise en œuvre du plan de gestion environnementale et sociale seront surveillés par le biais d'ateliers de surveillance basée sur les résultats (RbM) (semestriels) ainsi que par le biais du système de surveillance des garanties environnementales et sociales lui-même. Et pour chaque mesure, il convient d'évaluer si la mise en œuvre se déroule en temps voulu et conformément au calendrier (par exemple, en retard, à temps, ou en avance sur le calendrier). Lorsqu'il y a des retards, il faut en expliquer les raisons et suggérer des solutions. Outre les progrès, l'efficacité des mesures d'atténuation devra également être surveillée, des activités de surveillance supplémentaires et des indicateurs peuvent être établis si nécessaire.

Le projet s'appuiera sur des observations et des consultations auprès des intervenants pour évaluer l'efficacité des mesures. Les synergies avec le plan de suivi du projet sont utilisées et peuvent inclure des indicateurs qui permettront de juger de l'efficacité des mesures d'atténuation. La surveillance annuelle devrait également permettre de cerner tout risque environnemental ou social supplémentaire qui pourrait être apparu depuis le début du projet et d'établir des mesures d'atténuation appropriées pour tout nouveau risque important. Ces risques supplémentaires et leurs mesures d'atténuation seront ajoutés au Plan de gestion environnementale et mentionnés dans le cadre du rapport annuel sur le rendement. L'avancement annuel du plan de gestion environnementale et sociale est examiné par l'unité de surveillance du Fonds vert pour le climat de la GIZ dans le cadre du dialogue systématique sur les risques et des missions périodiques de surveillance de projet.

L'approche de suivi, de rapportage et de vérification environnementale et sociale est intégrée à l'approche générale du projet.

1.5 Plan de gestion environnementale et sociale

Le tableau ci-dessous présente les responsabilités organisationnelles pour les mesures du plan de gestion environnementale et sociale (PGES).

Table 1: Mesures du Plan de Gestion Environnementale et Sociale

#	Risques environnementaux et sociaux ¹	Référence à la norme de sauvegarde de l'environnementale et sociale	Évaluation du risque	Activité du projet	Mesures d'atténuation ²	Responsabilité	Chronogramme ³	Ressources	Résultat attendu ou critères d'évaluation pour une mise en œuvre réussie (à des fins de suivi du Plan de Gestion Environnementale et Sociale)
1	Les risques environnementaux et sociaux peuvent survenir principalement en relation avec la génération de pollution, l'exploitation sexuelle, les abus et le harcèlement (EAHS), la perte de biodiversité et l'engagement inefficace des parties prenantes. Risques potentiels dus à l'insuffisance des capacités institutionnelles de surveillance, de notification et de gestion des risques	ESS1	Moyen	Transversal	Embaucher un spécialiste des sauvegardes environnementales et sociales et du genre. Mettre en place un plan de gestion environnementale et sociale pour gérer les risques potentiels et établir un mécanisme de recours des griefs pour le traitement des plaintes. Mettre en œuvre le Plan d'action pour l'égalité des sexes et veiller à ce que le mécanisme de gestion des plaintes ⁴ tienne compte des questions de genre, former le personnel du projet et lancer des campagnes de sensibilisation sur l'exploitation,	GIZ	Année 1	1 GIZ - Conseiller Sauvegarde et Genre 4 conseillers de la GIZ Monitoring	Recrutement d'une conseillère en matière de protection et de genre. Plan de gestion environnementale et sociale, mécanisme de recours des griefs, plan d'action pour l'égalité des sexes et plan d'engagement des parties prenantes opérationnels.

¹ Risque potentiel d'impacts négatifs non intentionnels.

² Lorsque des mesures d'atténuation ont déjà été considérées comme des activités de projet, veuillez indiquer uniquement « se référer à l'activité ».

³ Établissez un calendrier ou un objectif pendant la durée du projet

⁴ Veuillez-vous référer à l'annexe 1 de l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux (annexe 6a) pour obtenir des directives sur l'élaboration d'un mécanisme de recours en cas de plainte, y compris un protocole pour traiter les questions d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels (EAHS).

	environnementaux et sociaux identifiés.				<p>les abus et le harcèlement sexuels (EAHS).</p> <p>Mettre en œuvre le plan d'engagement des parties prenantes afin d'assurer un engagement significatif, adapté au niveau local et sensible au genre avec les parties prenantes.</p>				
2	Risques potentiels liés à l'intensification de l'agriculture, qui pourraient conduire à une inadaptation.	ESS1	Moyen	<p>Activité 1.3.1</p> <p>Activité 1.3.2</p> <p>Activité 2.1.2</p>	Soutenir et financer la mise en œuvre des mesures d'adaptation promues, en veillant à l'alignement sur la catégorie de risque du projet et au respect de l'évaluation des incidences environnementales et sociales (EIES) et du plan de gestion environnementale et sociale.	GIZ	Année :1-6	<p>GIZ - Conseillère Sauvegarde et Genre</p> <p>4 conseillers en suivi de la GIZ</p> <p>Point focal du Fonds de Développement Agricole</p> <p>Personnel de vulgarisation participant aux activités 1.3.1 et 2.1.3</p> <p>Prestations de conseil et frais de matériel, inclus dans</p> <p>Activité 1.3.1.</p> <p>Activité 1.3.2</p> <p>Activité 2.1.1</p> <p>Activité 2.1.2</p> <p>Activité 2.1.3</p>	<p>Respect de la catégorie de risque du projet.</p> <p>Élaboration de matériels de sensibilisation.</p> <p>Les mesures financées s'alignent sur celles spécifiées dans l'évaluation des incidences environnementales et sociales et respectent la liste d'exclusion (voir l'annexe 1).</p>
3	Risques potentiels de non-respect des normes du travail et de conditions de travail décentes, y compris l'absence de	ESS2	Moyen	Transversal	Mener des activités de sensibilisation auprès des groupes concernés sur l'importance du respect des règles et règlements concernant	GIZ	Année :1-5	<p>GIZ - Conseillère Sauvegarde et Genre</p> <p>4 conseillers en suivi de la GIZ</p>	<p>Une prise de conscience s'est développée.</p> <p>Les politiques de gestion de projet</p>

	mécanismes de réclamation adéquats.				<p>les conditions de travail et le droit du travail.</p> <p>Promouvoir d'autres moyens de subsistance pour réduire la dépendance à l'égard du travail familial informel.</p>			<p>Le personnel de vulgarisation, les consultants et les frais matériels, inclus dans :</p> <p>Activité 1.2.2 Activité 1.3.1 Activité 1.3.2 Activité 3.1.1 Activité 3.1.2 Activité 3.2.1</p>	<p>sont alignées sur les procédures opérationnelles standard de la GIZ et le respect des lois nationales et s'appliquent à tout le personnel directement impliqué dans le projet.</p>
4	<p>Risques potentiels d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels dans les interventions du projet impliquant des interactions communautaires, la collaboration avec d'autres partenaires du projet et des interactions entre le personnel du projet. (par exemple, sessions de formation, renforcement des capacités des partenaires du projet, etc.</p>	ESS2	Moyen	<p>Transversales, notamment</p> <p>Activité 1.1.1 Activité 1.1.2 Activité 1.3.1 Activité 1.3.2 Activité 2.3.1 Activité 2.3.2 Activité 3.1.1</p>	<p>Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes sensible au genre pour faciliter le signalement rapide des plaintes et des préoccupations, y compris les conflits entre les employés et les employeurs.</p> <p>Mettre en œuvre le Plan d'action pour l'égalité des sexes (Plan d'Action Genre - PAG), qui comprend des mesures spécifiques pour les risques d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels, telles que des campagnes de sensibilisation à l'exploitation, aux abus et au harcèlement sexuels, un mécanisme de recours des griefs centré sur les survivants et sensible au genre, équipé pour traiter les questions d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels.</p> <p>l'élaboration d'un code de conduite interdisant l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels.</p>	GIZ Fonds de Développement Agricole (FDA)	Année :1-6	<p>1 GIZ - Conseiller Sauvegarde et Genre</p> <p>4 Conseiller de suivi de la GIZ</p> <p>Point focal du Fonds de Développement Agricole</p> <p>Personnel de vulgarisation, consultants et frais matériels, inclus dans</p> <p>Activité 1.1.2 Activité 1.3.1 Activité 1.3.2 Activité 2.3.1 Activité 2.3.2 Activité 3.1.1</p>	<p>Rapports sur la mise en œuvre du Plan d'action pour l'égalité des sexes.</p> <p>Mise en place d'un mécanisme de recours sensible au genre, tenant compte de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels.</p>

5	Risques potentiels de pollution dus à une mauvaise gestion des intrants agricoles pendant la mise en œuvre de l'agriculture résilientes au climat (ARC) et d'autres activités génératrices de revenus, et à la dégradation des sols due à l'utilisation continue de pesticides/herbicides, et aux pratiques agricoles non durables, telles que l'agriculture sur brûlis.	ESS3	Moyen	Activité 1.3.1 Activité 1.3.2 Activité 2.1.2	<p>GIZ</p> <p>Fournir un renforcement des capacités et une formation sur les pratiques d'ARC pour les agriculteurs, les partenaires et le personnel de vulgarisation, et mener des activités de sensibilisation sur les risques associés à l'utilisation de pesticides et d'herbicides et aux pratiques agricoles non durables, telles que l'agriculture sur brûlis.</p> <p>Promouvoir des mesures d'adaptation qui réduisent la probabilité d'utilisation de pesticides ou d'herbicides, comme la sélection de plantes adaptées pour les bandes de végétation (système push-pull) ou la couverture du sol.</p> <p>Fonds de Développement Agricole (FDA)</p> <p>L'utilisation de pesticides et d'herbicides sera évitée dans les activités du projet. Le projet ne soutiendra pas l'achat d'herbicides, de pesticides et d'engrais minéraux par le biais du mécanisme de subvention du Fonds de Développement Agricole.</p> <p>Financer la mise en œuvre des mesures d'adaptation promues par le biais du mécanisme d'octroi du Fonds de Développement Agricole, en veillant à l'alignement sur la catégorie de risque du projet et au respect de</p>	GIZ Fonds de Développement Agricole (FDA)	Année : 1-6	<p>Personnel de terrain de la GIZ – Composante 1</p> <p>Personnel de terrain du Fonds de Développement Agricole</p> <p>Personnel de vulgarisation, consultants et frais matériels, inclus dans</p> <p>Activité 1.3.1 Activité 1.3.2 Activité 2.1.1 Activité 2.1.2 Activité 2.1.3 Activité 3.3.2</p>	<p>L'ensemble du personnel, des partenaires et des bénéficiaires concernés sont formés et informés sur l'ARC, y compris les risques associés aux pratiques agricoles non durables.</p> <p>Les mesures financées s'alignent sur celles spécifiées dans l'évaluation des incidences environnementales et sociales et respectent la liste d'exclusion (voir l'annexe 1).</p>
---	--	------	-------	--	---	--	----------------	---	---

					l'évaluation des incidences environnementales et sociales et du Plan de gestion environnementale et sociale.				
6	Des tensions sociales peuvent survenir dans le contexte de la concurrence pour les subventions du Fonds de développement agricole (Agricultural Development Fund) ou d'autres activités de projet.	ESS4	Bas	Transversal	<p>Fonds de Développement Agricole (FDA)</p> <p>Assurer un processus de sélection transparent et équitable basé sur des critères d'éligibilité pour les bénéficiaires finaux et des critères de sélection des projets proposés dans le cadre du mécanisme de subvention du Fonds de Développement Agricole et sensibiliser les agriculteurs aux aides disponibles.</p> <p>GIZ</p> <p>Poursuivre les consultations, la sensibilisation du public et la large diffusion des activités proposées auprès des parties prenantes concernées aux niveaux national, régional et local, afin d'éviter la désinformation sur le projet et d'assurer une sensibilisation inclusive, avec des plans de communication adaptés à la culture.</p>	Fonds de Développement Agricole (FDA)	Année : 1-6	<p>1 GIZ - Conseiller Sauvegarde et Genre</p> <p>4 conseillers en suivi de la GIZ</p> <p>Personnel de vulgarisation, consultants et frais matériels, inclus dans</p> <p>Activité 1.3.1 Activité 1.3.2 Activité 2.1.1 Activité 2.1.2 Activité 2.1.3 Activité 3.3.2</p>	<p>Mise en œuvre du plan d'engagement des parties prenantes.</p> <p>Élaboration de supports de sensibilisation et de communication.</p> <p>Les critères d'admissibilité du Fonds de Développement Agricole sont respectés.</p>
7	Les incidents de détournement et de vol affectant les Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC) pourraient entraîner des tensions ou des conflits au sein des communautés.	ESS4	Bas	Activité 2.3.1	Des sessions de sensibilisation et de formation avec les membres des AVEC sur les avantages et l'importance de la transparence, du sens collectif de la responsabilité et des pratiques de gestion financière pour instaurer la confiance et réduire le risque de litiges ou de	GIZ	Année 1:5	<p>Prestations de conseil et frais de matériel, inclus dans</p> <p>Activité 2.3.1</p>	Élaboration d'une stratégie de sensibilisation et de formation des animateurs AVEC.

					mauvaise gestion au sein des AVEC.				
8	Risques potentiels d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels dans les interventions du projet impliquant des interactions communautaires, la collaboration avec d'autres partenaires du projet et des interactions entre le personnel du projet. (p. ex., séances de formation, renforcement des capacités des partenaires du projet, etc	ESS4	Bas	Transversal <i>Veillez-vous référer à la mesure 4</i>	<i>Veillez-vous référer à la mesure 4</i>	<i>Veillez-vous référer à la mesure 4</i>	<i>Veillez-vous référer à la mesure 4</i>	<i>Veillez-vous référer à la mesure 4</i>	<i>Veillez-vous référer à la mesure 4</i>
9	Déplacement économique potentiel dû aux restrictions sur l'utilisation des terres et aux changements dans les pratiques agricoles affectant les moyens de subsistance.	ESS5	Bas	Activité 1.3.1 Activité 1.3.2	Promouvoir des stratégies de diversification du revenu, comme les pratiques de l'ARC et les activités économiques complémentaires, afin de réduire la dépendance à l'égard des ressources restreintes. Soutenir les agriculteurs dans la mise en œuvre des pratiques de l'ARC et d'autres activités génératrices de revenus à travers des formations locales et des parcelles de démonstration et les sensibiliser sur les activités proposées et les avantages potentiels qui pourraient être obtenus.	GIZ	Année 1:5	Consultations et frais de matériel inclus dans Activité 1.3.1 Activité 1.3.2	Formation et sensibilisation menées. Parcelles de démonstration établies.
10	Risque de perte de biodiversité due à l'introduction d'espèces envahissantes et aux	ESS6	Douleur moyenne	Activité 1.2.1 Activité 1.2.2. Activité 1.3.1 Activité 1.3.2 Activité 2.1.2	GIZ Renforcement des capacités, formation et sensibilisation des agriculteurs, des partenaires et du personnel	GIZ Fonds de Développement Agricole (FDA)	Année 1:5	Personnel de terrain de la GIZ – Composante 1	Formation et sensibilisation menées.

<p>mesures agroforestières.</p> <p>L'amélioration des opportunités économiques offertes par les sociétés de capital-risque peut accroître par inadvertance la pression sur les forêts et autres écosystèmes, entraînant l'empiètement des forêts et l'agriculture itinérante.</p>			<p>Activité 3.1.1</p>	<p>de vulgarisation concernant les pratiques de l'ARC et la conservation de la biodiversité et les risques associés aux pratiques non durables qui pourraient affecter l'environnement et le bien-être des communautés locales.</p> <p>Protéger les habitats essentiels (p. ex. les zones forestières protégées) contre les espèces envahissantes et promouvoir la diversification des cultures. Les espèces promues dans les régions d'intervention du projet sont non envahissantes dans les conditions spécifiques d'utilisation.</p> <p>Le projet ne soutiendra pas l'expansion de l'agriculture. Au lieu de cela, il se concentrera sur l'amélioration des pratiques sur les terres déjà utilisées à des fins agricoles par les agriculteurs qui se sont engagés dans la VC cible, décourageant ainsi l'extension ou la modification de la production agricole.</p> <p>Fonds de Développement Agricole (FDA) Financer la mise en œuvre des mesures d'adaptation promues par le biais du mécanisme d'octroi du Fonds de Développement Agricole, en veillant à l'alignement sur la catégorie de risque du projet et au respect de l'évaluation des incidences environnementales et</p>			<p>Personnel de terrain du Fonds de Développement Agricole</p> <p>Personnel de vulgarisation, consultants et coûts du matériel inclus dans</p> <p>Activité 1.2.1 Activité 1.2.2. Activité 1.3.1 Activité 1.3.2 Activité 2.1.3 Activité 3.1.1 Activité 3.3.2</p>	<p>Parcelles de démonstration établies.</p>
---	--	--	-----------------------	---	--	--	---	---

					sociales et du Plan de gestion environnementale et sociale.				
11	L'engagement limité des communautés locales, en particulier des femmes et des groupes vulnérables, pendant la mise en œuvre du projet pourrait saper la collaboration des parties prenantes, limitant ainsi le succès du projet.	ESS9	Bas	Transversal	Mettre en œuvre et surveiller le plan d'engagement des parties prenantes (PEPP) proposé pour ce projet. Poursuivre les consultations, la sensibilisation du public et la large diffusion des activités proposées auprès des parties prenantes concernées aux niveaux national, régional et local, afin d'éviter la désinformation sur le projet et d'assurer une sensibilisation inclusive, avec des plans de communication adaptés à la culture.	GIZ	Année 1:6	1 GIZ - Conseiller Sauvegarde et Genre Bureaux de conseil et coûts des matériaux, inclus dans les activités du projet.	Rapportage par rapport à la mise en œuvre du PEPP. Supports de communication.
12	Risques d'exclusion des points de vue et des connaissances locales des minorités vivant dans les zones du projet où les interventions seront mises en œuvre.	ESS9	Bas	Transversal	Promouvoir la participation des autorités locales et des chefs traditionnels pour faciliter la diffusion des connaissances au sein de leurs communautés.	GIZ	Année 1:5	1 GIZ - Conseiller Sauvegarde et Genre Prestations de conseil et frais de matériel, inclus dans Activité 1.3.1 Activité 1.3.2 Activité 3.3.2	Facilitation des échanges d'apprentissage entre pairs. Élaboration d'une stratégie de communication sur les leçons apprises
13	Risques potentiels d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels dans les interventions du projet impliquant des interactions communautaires, la collaboration avec d'autres partenaires du projet et des interactions entre le personnel du projet.	ESS9	Bas	Transversal	<i>Veillez-vous référer à la mesure 4</i>	<i>Veillez-vous référer à la mesure 4</i>	<i>Veillez-vous référer à la mesure 4</i>	<i>Veillez-vous référer à la mesure 4</i>	<i>Veillez-vous référer à la mesure 4</i>

	(par exemple, sessions de formation, renforcement des capacités des partenaires du projet, etc.) et l'insuffisance des mécanismes de plainte spécifiques à l'exploitation, aux abus et au harcèlement sexuels.								
14	Présence inattendue de peuples autochtones dans les zones de projet	ESS 7	Bas	Transversal	<p>Effectuer des dépistages réguliers (p. ex. visites sur place, consultations communautaires) pour détecter toute présence inattendue de peuples autochtones dans les zones du projet.</p> <p>Mettre en œuvre et surveiller le plan de mobilisation des intervenants proposé pour ce projet, en veillant à ce que des consultations inclusives soient menées afin de cerner et de répondre à toute préoccupation liée aux peuples autochtones.</p> <p>Respecter la liste d'exclusion du projet.</p>	GIZ	Année 1:6	<p>1 GIZ - Conseiller Sauvegarde et Genre</p> <p>Bureaux de conseil et coûts des matériaux, inclus dans les activités du projet.</p>	<p>Des dépistages réguliers sont effectués</p> <p>Rapportage par rapport à la mise en œuvre du PEPP</p> <p>Les activités du projet sont conformes à la liste d'exclusion.</p>

Annexe 1 : Liste d'exclusion

Les activités relevant de la liste d'exclusion la Société financière internationale (*International Finance Corporation*, IFC), qui est reproduite ci-dessous, sont exclues du projet :

L'IFC ne finance pas les projets suivants :

- Production ou commerce de tout produit ou activité jugé illégal en vertu des lois ou règlements du pays hôte ou des conventions et accords internationaux.
- Production ou commerce d'armes et de munitions.
- Production ou commerce de boissons alcoolisées (à l'exclusion de la bière et du vin).
- Production ou commerce de tabac.
- Jeux d'argent, casinos et entreprises assimilées.
- Commerce d'espèces sauvages ou de produits d'espèces sauvages réglementés par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (*Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora*, CITES).
- Production ou commerce de matières radioactives.
- La production, le commerce ou l'utilisation de fibres d'amiante non liées.
- Achat de matériel d'exploitation forestière pour utilisation dans les forêts tropicales humides primaires.
- La production ou le commerce de produits pharmaceutiques faisant l'objet d'une élimination progressive ou d'une interdiction internationale.
- La production ou le commerce de pesticides et d'herbicides font l'objet d'une élimination progressive ou d'interdictions internationales.
- Pêche au filet dérivant en milieu marin à l'aide de filets de plus de 2,5 km de longueur.

De plus, les activités ci-dessous sont exclues du projet :

- Acquisition involontaire de terres, notamment dans le cadre des projets bénéficiaires finaux financés par le mécanisme de dotation du Fonds de Développement Agricole
- Activités de construction qui affectent les sites du patrimoine culturel
- Activités sur les terres des peuples autochtones ou qui ont un impact sur les ressources naturelles des peuples autochtones.